

Trustees : quels risques et quelles responsabilités aujourd'hui ?

Plaintes des constituants et des bénéficiaires, obligations fiscales à l'étranger (Fatca, France...), régularisation des fonds non déclarés, risques judiciaires civils et pénaux à l'étranger

JEUDI 7 FÉVRIER 2013, GENÈVE, GRAND HOTEL KEMPINSKI

8.50 |

Allocution d'ouverture par le président de séance

CONSTITUANTS, BENEFICIAIRES, JUGE ETRANGER

9.00 | **David W. Wilson**, Avocat Associé,
Schellenberg Wittmer, Genève

Comment contrôler le trustee en cas de misconduct ?

Les limites du droit à l'information
Clauses d'exemption, in terrorem et best practice
Quels recours au pénal ?

Quelles sont les autres moyens pour mettre la pression sur le trustee ?

9.40 | **Philippe Pulfer**, Avocat Associé,
Froriep Renggli, Genève

Droits et recours des settlors et bénéficiaires à l'égard du trustee : risques et recommandations

Distinctions et typologie succincte
For - élection de for, for exclusif, lieu d'administration effective
Arbitrage - exposé sommaire et tendances

Droit applicable - la Convention de La Haye donne-t-elle des réponses exclusives ?
Qui est responsable ?
Quel rôle pour le protecteur ?

10.20

Pause-café

10.50 | **Jean-Paul Beraudo**, Conseiller honoraire à
la Cour de Cassation; Professeur associé à
l'Université de Paris I

Quels sont les risques judiciaires à l'étranger pour les trustees en Suisse ?

Les risques de nature civile : les clauses de choix de juridiction insérées dans les actes constitutifs de trust protègent-elles à coup sûr :
- des actions intentées par des bénéficiaires du trust,
- des actions intentées par des tiers,
- des appels en cause lors d'actions intentées contre des tiers auxquels le trustee a eu recours pour la

gestion des actifs du trust ?
Les risques de nature pénale :
- lors de la constitution du trust,
- lors de la gestion du trust
- les privilèges de compétence en matière pénale
La reconnaissance en Suisse des jugements étrangers en matière de trust

LES OBLIGATIONS FISCALES DU TRUSTEE

11.50 | **Reid Feldman**, Avocat Associé,
Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP, Paris

Le trustee face aux autorités fiscales et autres : étude comparée

Les obligations de transparence et d'information
Les obligations spécifiques issues de la législation américaine (FATCA, FBAR, Form 3520, OFAC, etc.)

L'incidence de ces obligations sur le rôle du "protector"

12.30

Déjeuner

14.00 | **Jean-Marc Tirard**, Avocat Associé,
Tirard Naudin, Paris

Quelles sont les obligations des trustees à l'égard de l'administration fiscale française ?

Le nouveau régime fiscal des trusts en France
Les obligations fiscales et déclaratives des trustees

Que faire en pratique ?

15.30

Pause-café

15.50 | **Xavier Isaac**, CEO, Investec Trust Group,
Jersey

Comment préparer le voyage du trustee et de la famille dans un processus de régularisation fiscale ? Quelles solutions pratiques ?

Quels sont les conflits d'intérêts potentiels entre le trustee et la famille ?
Comment gérer la régularisation des fonds (voluntary disclosure, déclaration après prescription, solutions informatiques) ?
Comment s'articule la politique interne du trustee en

matière de best practice et de compliance fiscale ?
Quelles sont les réglementations à venir (FATCA européen, révision de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne, registre de l'OCDE sur les trusts) ? Quelles conséquences pour le trustee et comment anticiper ces changements ?

16.40 | **Laetitia Ahlin**, Directrice, Fidselve, Genève

Fonds non déclarés en trust - Quel traitement en Suisse et à l'étranger ? Vis-à-vis des banques, tous les clients sont-ils égaux ?

RUBIK - Quel est le champ d'application des accords Rubik en fonction du type de trust ? Quel traitement pour la régularisation des avoirs (ex. britanniques) ?

NON-RUBIK - Quel positionnement de la banque ?
Relation entre le trustee et le banquier
Quelle politique adoptée par les places financières offshore ?

17.20 |

Fin de la conférence

Lieu de la conférence

Grand Hotel Kempinski

19 quai du Mont-Blanc, Genève
T +41 22 908 9081

Academy & Finance SA

16, rue Maunoir, CP 6069
1211 Genève 6
Tel: +41 (0)22 849 0111
Fax: +41 (0)22 849 0110
Email: info@academyfinance.ch
www.academyfinance.ch

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

Tél : +41 22 849 01 11
Fax : +41 22 849 01 10
info@academyfinance.ch
Par poste : Academy & Finance SA,
CP 6069, CH-1211 Genève 6

Prix :

1350 CHF + TVA (8%)

Tarifs dégressifs :

2^{ème} inscrit -10%, 3^{ème} inscrit -15%

Inscription et paiement

Dès réception de votre inscription, vous recevrez une facture. Votre inscription doit être garantie par un numéro de carte de crédit.

Annulation

Les annulations reçues par écrit avant le 7 janvier seront intégralement remboursées. Les annulations reçues entre le 7 et le 28 janvier seront remboursées à hauteur de 50% du prix de l'inscription. Les annulations reçues après le 28 janvier ne seront pas remboursées. Les tickets de parking ne sont pas inclus.

Inscription et paiement

Dès réception de votre inscription, vous recevrez une facture. **Votre inscription doit être garantie par un numéro de carte de crédit.** Le paiement doit être effectué par virement avant la conférence. Si le paiement n'est pas reçu à cette date, nous effectuerons le paiement par carte de crédit. Le virement est à effectuer à l'ordre d'Academy & Finance SA avec la mention du numéro de facture.

Remplacement

Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

OUI, je m'inscris à la conférence "Trustees : quels risques et quelles responsabilités aujourd'hui ?" à Genève le 7 février 2013

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

Nom et prénom.....

Fonction

Société.....

Adresse

Code postal Ville.....

Tél. Fax.....

E-mail.....

Je souhaite payer par : Carte de crédit Virement bancaire

Les paiements par carte de crédit seront débités dès réception des données bancaires et soumis à une majoration de 4% couvrant les frais de commission.

Mastercard VISA AMEX Carte professionnelle Carte personnelle

N° de carte : _____ / _____ / _____ / _____ Date d'expiration : ____ / ____

Nom du détenteur de la carte

Adresse du détenteur de la carte AMEX

Date Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.